

résultats possibles. A cet égard, il ne faudra pas négliger la possibilité de mieux faire comprendre l'activité des organismes des Nations Unies grâce à la vente de biens et services lors de l'exposition qui aura lieu à New York en 1964 et lors des autres expositions internationales, notamment celle qui se tiendra au Canada en 1967.

La prévision budgétaire est un art et une science qui a progressé considérablement ces dernières années, mais qui n'a pas encore atteint le point où il est possible de prévoir en détail toute l'évolution future. Il serait donc injuste de reprocher au Secrétariat de manquer à faire l'impossible, ou de vouloir contraindre le Secrétaire général à suivre une politique trop rigide, même pendant une période de stabilisation.

La responsabilité en matière budgétaire est double. Pour le Secrétaire général, elle implique l'obligation de veiller à l'efficacité et à l'économie des opérations. Pour les membres, tant de la Commission que des autres organismes de l'ONU, elle implique l'étude approfondie des incidences financières en jeu et l'exercice d'un jugement pondéré lorsqu'il s'agit de sanctionner des programmes coûteux. En tant que nouveau venu au sein de la Commission, j'ai l'impression que le premier aspect de cette responsabilité a malheureusement été mis en lumière au détriment du second.

J'aimerais, pour conclure, rendre un hommage bien mérité aux fonctionnaires hautement compétents et dévoués qui constituent le personnel international du Secrétariat, et à ceux notamment dont la tâche se rapporte au domaine financier et budgétaire. Leur travail n'est jamais facile, mais il nous appartient cependant d'alléger leur fardeau en faisant preuve du même sens des responsabilités que celui qui a guidé le Secrétaire général au cours de cette période difficile. Nous devons donc saisir l'occasion qui nous est fournie de coopérer pour l'établissement d'un programme harmonieux et rationnel.